

Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis

Numéro de l'affaire 86

Accusés et qualité/fonction au moment des faits :

Parties civiles :

- Nour Eddine Khedher, sa veuve Aycha Ben Khelifa ne s'est pas présentée
- Joseph Gilbet Naccache ne s'est pas présenté
- Mouhamed El Hechmi El troudi ne s'est pas présenté
- Mouhamed Ben Jannet, sa veuve ne s'est présentée
- Les héritiers de Ahmed Ben Othman ne sont pas présentés

Résumé des faits :

Charges par accusé :

Nombre de victimes :

I. Description de l'audience rapportée

Une session s'est tenue dans une des salles du tribunal de première instance à 17h50, concernant un certain nombre d'affaires devant la Chambre pénale spécialisée en justice transitionnelle

II. Compte rendu libre du déroulé de l'audience

L'appel des victimes :

Nour Eddine Khedher, sa veuve Aycha Ben Khelifa ne s'est pas présentée

Joseph Gilbet Naccache ne s'est pas présenté

Mouhamed El Hechmi El troudi ne s'est pas présenté

Mouhamed Ben Jannet, sa veuve ne s'est présentée

Les héritiers de Ahmed Ben Othman ne se sont pas présentés

Maître El Trifi a demandé l'ajournement de l'affaire, afin d'effectuer les procédures pour mener une action civile. L'affaire a été conservée durant la session.

III. Remarques à l'attention d'ASF

- On a remarqué la présence de la société civile
- Maître Bassem El Trifi a assisté pour représenter son collègue Maître Mokhtar El Trifi qui a déclaré sa représentation de toutes les victimes.